

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 80 bis

PUBLIÉ LE 20 mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS DE FRANCE

Délégation de signature du président de la Chambre de Commerce et d'industrie de région Hauts de France aux collaborateurs désignés dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts-de-France :
Administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI.

Délégation de signature du président de la Chambre de Commerce et d'industrie de région Hauts de France aux collaborateurs désignés dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts-de-France :
Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux.

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Arrêté modificatif de l'arrêté rectoral en date du 28 février 2018 portant sur la fixation des seuils de bacheliers professionnels admis en 1^{ère} année de BTS.



Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment aux articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts de France :

Administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors lettres d'engagements, contrats de travail et avenants)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Nathalie VASSEL	Responsable administration du personnel/ Paie	PERMANENT

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions visées ci-après :

Gestion de la situation individuelle des agents

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel soumis au statut personnel administratif des CCI, à titre permanent ou à durée déterminée, et notamment lancement de la procédure de recrutement, signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail et de leurs avenants éventuels, à l'exclusion des décisions individuelles relatives aux agents consulaires d'un niveau supérieur à 7,
- Les décisions individuelles concernant le fonds social consulaire : octroi de prêt, achats du fonds social, secours apporté au personnel,
- Les conventions de stage,
- Les décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel,
- Les décisions portant acceptation d'une démission, notification de fin de CDD et d'admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification,
- Toute décision de formation professionnelle et/ou continue d'un agent dans le cadre du plan de formation annuel et inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Les décisions individuelles de titularisation,
- Les décisions individuelles relatives à la carrière des agents : promotion, augmentations de salaire,
- Les décisions individuelles relatives à la fin des contrats jusqu'au niveau 7 inclus : tout acte lié à la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle, inaptitude physique, suppression de poste, refus de mutation ou révocation (et notamment convocation à l'entretien préalable, entretiens préalables, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), tout acte lié au refus de titularisation, cessation d'un commun accord de la relation de travail,
- Les conventions de détachement ou de mise à disposition et tout acte relatif à la mobilité consulaire
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification
- Toute convocation d'instance (CPR, CRHS, CHS ...)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	EN CAS D'EMPECHEMENT OU D'ABSENCE DE FRANCOIS COTHENET

Article 3

De donner délégation permanente de signature à Madame Peggy DEBOEVRE et à Madame Pauline LOPPINET, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières à Madame Cécile DESLAURIERS ou à Monsieur François COTHENET, à effet de signer :

- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services dont ils ont la charge :

Recrutement et gestion des vacataires

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de tout personnel vacataire soumis au titre IV du statut personnel administratif des CCI : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de vacation et de ses avenants éventuels,

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Brigitte GAWLIK	Directrice DAF	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Virginie FROIDEVAL	Directeur groupe Formation	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Frédéric DAUMONT	Directeur CEPRECO	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur EGC	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Sanctions disciplinaires

Après avis de la Direction Régionale des Ressources Humaines :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification

Après accord de la DG :

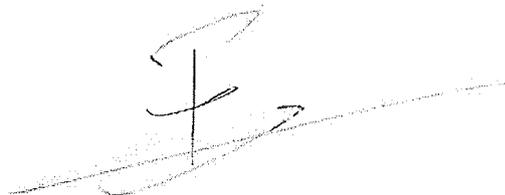
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme, à l'exclusion de la révocation : convocation à entretien, entretien, compte-rendu d'entretien, notification

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2018,

Philippe HOURDAIN



Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT

TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Nathalie VASSEL	Responsable administration du personnel/ Paie	PERMANENT
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
	Denis DEMAILLY	Directeur	Délégation permanente
	Xavier MINET	Directeur	Délégation permanente
	Isabelle AUBIN	Responsable RH	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou à déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel
- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel, promotion, augmentations de salaire

- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE CALAIS	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

BOULOGNE SUR MER			
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Relations avec les instances représentatives du personnel

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Délégations du personnel, comité d'entreprise, CHSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout procès-verbal d'élections professionnelles

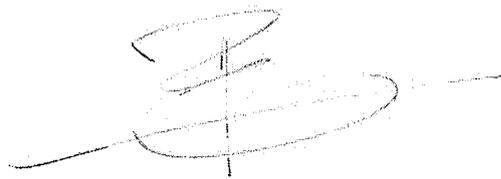
<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE CALAIS	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE BOULOGNE SUR MER	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 14 mars 2018,

Philippe HOURDAIN





RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES,

VU le code de l'éducation et notamment son article L612-3 ;

Après concertation avec les présidents d'universités, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs d'établissements et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs ;

VU les données issues du portail Parcoursup ;

VU l'arrêté rectoral en date du 28 février 2018 portant sur la fixation des seuils de bacheliers professionnels admis en 1^{ère} année de BTS ;

Article 1er : L'intitulé de l'annexe 1 est modifié comme suit :
Fixation des seuils de baccalauréats professionnels en BTS *au lieu de*
Fixation des seuils de baccalauréats technologiques en BTS .

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 13 mars 2018

Béatrice CORMIER